

Passeport

La mairie d'Oullins recueille les demandes de passeport uniquement sur rendez-vous.

Où ?

Vous pouvez déposer votre dossier de passeport à la mairie d'Oullins ou dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil, à condition de le retirer dans cette même commune.

[> Liste des communes équipées de ce dispositif.](#)

Qui ?

Le demandeur doit se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande de passeport et pour le retirer.

Votre présence est obligatoire - même dans le cas où vous avez déjà effectué en ligne une pré-demande de passeport - pour que nous puissions recueillir vos empreintes digitales et que toutes les pièces de votre dossier soient numérisées dans la base des Titres électroniques sécurisés (TES).

Si la demande de passeport concerne un mineur :

- > Dépôt de la demande : présence du mineur obligatoire.
- > Retrait du passeport : présence facultative du mineur de moins de 12 ans (document pouvant être remis au représentant légal), présence obligatoire du mineur de plus de 12 ans.

Comment ?

Pour constituer votre dossier, il vous faudra :

En remplissant une pré-demande sur internet sur le site officiel :

passeport.ants.gouv.fr/

Vous munir des

[documents nécessaires](#)

Prendre

[rendez-vous en ligne \(et consulter les disponibilités\)](#)

)

Réserver un créneau pour déposer votre dossier en mairie. Les rendez-vous sont en ligne tous les vendredi à 12h30 et sont réservés en quelques minutes. Si plus aucun créneau n'est proposé, vous devez vous reconnecter le vendredi suivant.

Une personne mineure voyageant à l'étranger sans ses parents doit disposer du

[Cerfa n° 15646*01](#)

rempli par l'un des parents ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de ce parent.



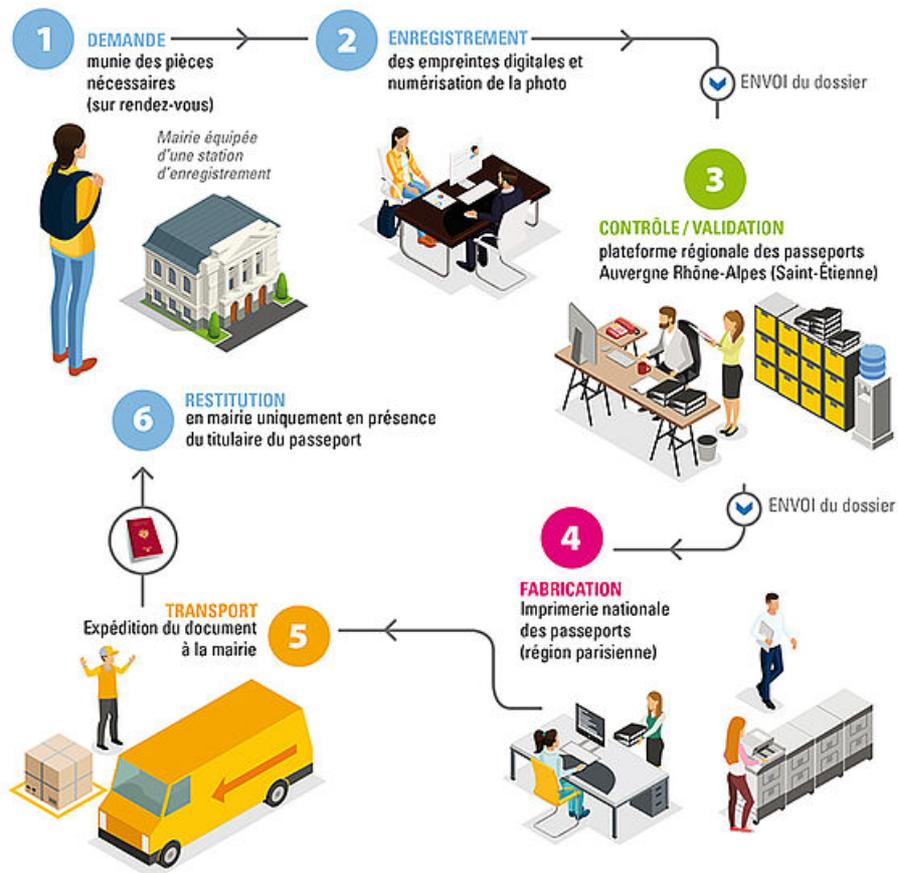
ATTENTION

Votre dossier doit être parfaitement complet, sinon vous devrez reprendre un rendez-vous.

Vous devez retirer votre passeport dans les 3 mois après réception, sinon il sera détruit.

Il est fortement conseillé de ne pas acheter de billet de voyage avant d'avoir une pièce d'identité ou un passeport (selon le cas) en cours de validité.

Il convient également de bien anticiper vos démarches, les délais de traitement augmentant inévitablement à partir de mars.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/hotel-de-ville-4115.html?))

@ CONTACTEZ-NOUS